



- ✓ Premier contact vidéo en direct pour présentation de la formation et vérification du matériel
- ✓ 9 séances de formation de 2h par webinaire ou en visioconférence, le formateur diffusant une vidéo en direct que suivent les stagiaires à leur domicile et sur leurs matériels .
- ✓ Support sous forme de fichier PDF, à imprimer ou à afficher sur son écran.
- ✓ La vidéo reste visible 24h sur la plateforme you tube
- ✓ Accès au «chat», messagerie instantanée, pour le contrôle permanent des connaissances.

#### Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de : quatorze jours pour se rétracter Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 900€ TTC

Le stagiaire s'engage à verser :

la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Les modalités de paiement de la somme de 900€ incombant au stagiaire sont les suivants : Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 270€ (personne seule)

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera payé en début de formation,

Des frais de dossier de 60€ seront appliqués, seulement en cas de financement par un OPCA, Pôle emploi , CPF ou tout autre organisme financeur.

#### Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de PRIVAS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour le stagiaire

(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme

(nom et qualité du signataire)

Mon premier camping.com  
M. Faure Nicolas  
800 chemin de Misery 07300 Cheminas  
06 70 00 06 13  
contact@monpremiercamping.com  
Siret 38521355000061 / Naf 7022Z

